



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 3822

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle de nouveau l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur l'avenir de GIAT-Industries a Tarbes (Hautes-Pyrenees). Il s'avere que les menaces de chomage partiel se font de plus en plus precises. En effet, la direction de GIAT-Industries semble projeter la mise en place d'une mesure d'application de chomage partiel a hauteur de 3,5 ou 6,5 jours pour la quasi-totalite des salaries a Tarbes. Il va sans dire qu'une telle mesure serait catastrophique pour l'emploi dans les Hautes-Pyrenees. De plus, les reels ou eventuels transferts de charge de Tarbes vers d'autres sites ne font que renforcer les inquietudes des salaries de GIAT-Industries qui apprehendent d'etre les victimes d'une delocalisation, l'avenir de ce site ne pouvant reposer sur la seule et hypothetique diversification. La lutte contre le chomage semblant etre la priorite du Gouvernement, il est regrettable que des entreprises du secteur public montrent le mauvais exemple rendant par la-meme la situation de l'emploi plus inquietante encore. Il lui demande s'il pense intervenir rapidement et, si oui, de quelle facon, aupres de la direction de GIAT-Industries pour faire en sorte de maintenir a niveau l'emploi dans cette entreprise a Tarbes.

Texte de la réponse

Confrontees a la tendance persistante de la reduction des commandes budgetaires mais aussi des exportations, les entreprises doivent adapter leurs structures et engager les mesures propres a assurer leur perennite. Giat Industries n'echappe pas a cette regle. Cette entreprise connait actuellement une situation difficile. Les sureffectifs annonces par la societe depuis un an ont entraine un resultat deficitaire tres lourd et l'activite des personnels est exagerement ralentie. Pour les annees futures, les efforts commerciaux de la societe doivent lui apporter une charge suffisante pour maintenir son potentiel productif au niveau actuel, comme le demontre la recente vente de chars Leclerc aux Emirats unis. Mais a court terme, la charge de production est trop faible. Les mesures de chomage partiel qui ont ete prises pour l'ensemble de la societe constituent la seule facon d'adapter les effectifs productifs au plan de charge actuel. Les indemnites versees aux personnels par Giat Industries representent 60 p. 100 de leur salaire de base, soit un taux superieur a celui habituellement accorde (50 p. 100 du salaire de base). La societe a presente, dernièrement un plan social concernant au total 2 300 personnes dont 413 a Tarbes. Ce plan a pour objet de reduire un sureffectif structurel resultant de l'ancienne organisation etatique de GIAT, que les mesures mises en place en 1990 n'avaient pu resorber entierement. Outre un ensemble de mesures d'embauche de jeunes, de formation, de partage du travail qui concernent 300 postes, d'aide a « l'essaimage » et surtout de mesures d'age (1 100 departes a cinquante-cinq ans sont prevus d'ici 1995), Giat Industries s'est engage a mettre en place une societe de conversion ayant pour objectif de recreer sur les sites concernes autant d'emplois que de postes supprimes dans le plan social. Le ministre d'Etat, ministre de la defense a ete particulierement attentif a la stricte limitation du plan aux reductions d'effectifs indispensables, mais aussi acceptables pour chaque site, a la mise en place de mesures efficaces de recreation d'emplois et de revitalisation de ces sites et, enfin, a l'application des mesures les plus favorables pour les personnels.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3822

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1957

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2718